

VILLE DE LEFOREST



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Ville de LEFOREST ;
Vu le Code des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le code Pénal,
Vu le défilé de la Sainte Barbe Du Samedi 7 Décembre 2024,
Départ 10H45 Place Roger Salengro, suivi des rues Gambetta,
Léon Blum et De Touraine à Leforest,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans les rues susnommées pour permettre le bon déroulement du défilé du Samedi 7 Décembre 2024 à Leforest,

2024/140

**ARRETE TEMPORAIRE
DE RESTRICTION DE CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

- Article 1** La circulation des véhicules sera interdite **le Samedi 7 Décembre 2024** à partir de 10H45 au départ de la de la Place Salengro et des rues susnommées jusqu'à 12H30, pour permettre le bon déroulement du défilé du 7 Décembre 2024.
- Article 2** Cependant seront autorisés à circuler les véhicules d'urgence tels que Pompiers, SAMU, Ambulances, Médecins, Police. De même, l'accès aux garages des habitations devra être laissé libre afin qu'en cas de problème grave le riverain puisse circuler.
- Article 3** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par une signalisation appropriée, mise par les Services Techniques de la ville.
- Article 4** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois.
- Article 5** La Municipalité,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissaire de police,
La Police Municipale,
Les Services de Secours et d'Incendie de la ville de Leforest,
Les Services Techniques de la Ville,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie et mis en ligne sur le site Internet de la Ville.

Fait à Leforest, le 2 Décembre 2024.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la publication le 03/12/2024.

Le Maire,



Christian MUSIAL



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr

